

Proclamation d'élection du candidat

Municipalité
Saint-Jean-de-Matha

Scrutin du
2019 | 09 | 22
année | mois | jour

Je, Philippe Morin, proclame, par la
Président d'élection

présente, que :

Sylvie Durand
Prénom Nom
190 rang Sainte-Louise ouest, Saint-Jean-de-Matha, J0K 2S0
Adresse

a reçu la majorité des votes légalement donnés et que, par conséquent, a été élu au poste de :

OU

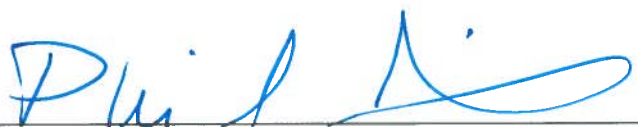
est ou reste le seul candidat et que, par conséquent, a été élu au poste de :

maire

conseiller

Siège 1
Arrondissement, district, quartier ou poste numéro

Signature


Président d'élection

2019 | 09 | 27
année | mois | jour

IMPORTANT

Dans les 30 jours de la proclamation de votre élection, vous devrez déclarer sous serment que vous exercerez votre fonction dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vigueur dans la municipalité.